



Collaborateurs et collaboratrices scientifiques de l'Université de Fribourg / Wissenschaftliche Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Universität Freiburg

Chère Madame la Rectrice,

Cher Monsieur Gachet,

Nous vous remercions pour le courrier que vous nous avez envoyé le 8 mai et auquel nous aurions aimé pouvoir répondre avant que le courrier du 10 mai ne soit envoyé à l'ensemble des membres du corps intermédiaire.

Dans ces deux courriers vous décidez de renoncer à distribuer les primes attribuées au Personnel de l'État de Fribourg et correspondant à l'Ordonnance du Conseil d'État 122.72.41.

En premier lieu, nous aimerions vous faire part de notre malaise, car votre courrier adressé à nos membres le 10 mai 2023 peut donner l'impression que le CSWM soit d'accord avec cette décision. **Or, le CSWM n'a jamais soutenu la solution consistant à renoncer au versement de ces primes.** Au contraire, nous avons convenu de nous rencontrer une nouvelle fois et de discuter des propositions que nous aurions élaborées entre-temps.

Nous avons clairement annoncé lors de notre dernière rencontre qu'il n'était pas défendable pour nous de refuser les primes – d'un montant faible, certes, mais non négligeable – en évoquant des motifs de difficulté de « mise en place » de leur système de distribution. Nous sommes convaincu-e-s qu'il est possible d'élaborer un système de distribution des primes qui soit à la fois juste et en conformité avec les bases légales applicables.

En second lieu, et après lecture de l'ordonnance, nous constatons qu'**aucun des critères qu'elle contient ne peut justifier** que notre proposition d'utiliser les primes pour dédommager les membres de notre corps s'engageant bénévolement dans les structures dédiées au fonctionnement universitaire et garantissant par leur action la validation des critères de qualité essentiels pour l'accréditation de l'Université – une proposition que vous-même avez jugé être intéressante et à poursuivre – soit rejetée.

Article 3, Critères, « ¹ Une prime est versée pour récompenser des prestations qui, du fait de leur nature, leur ampleur et leur qualité, dépassent nettement les prestations attendues du poste.

² *Les performances qui peuvent donner lieu à une prime comprennent notamment:*

- a) *un volume de travail accompli ou une qualité du travail effectuée hors norme;*
- b) *des prestations réalisées dans un contexte exceptionnel;*
- c) *un accomplissement déterminant.*

³*Les autorités d'engagement peuvent édicter d'autres critères que ceux cités à l'alinéa 2 en fonction des besoins spécifiques de leur personnel. Dans la mesure nécessaire, les Directions approuvent les critères édictés par les établissements personnalisés qui leur sont rattachés. »*

La participation aux Commissions de structure et d'appel, et aux commissions facultaires et universitaires qui demandent une étude de dossiers répondent parfaitement au point 2) a) et peut donc constituer « un critère général » objectif.

L'Ordonnance 122.72.41 ne stipule pas que le même critère doive servir de base pour tout le personnel de l'université et les arguments de différences entre le Personnel administratif et académique, quoique non réfutable, ne constituent pas un argument consistant pour rejeter la distribution des primes.

Concernant la rémunération que ces primes représentent, il est certain que le montant est faible et que le système de primes n'est pas un élément déjà existant dans notre culture universitaire. Mais l'investissement demandé aux représentant-e-s du Corps intermédiaire pour faire fonctionner les différentes commissions et assemblées universitaires n'est jamais valorisé ni financièrement, ni symboliquement. Un système de rémunération par jeton de présence, pour ne donner qu'un exemple, serait équitable et ne constituerait pas un motif de « discrimination ».

Il nous paraît important que le Rectorat réfléchisse à une **solution financière concrète** pour indemniser le travail bénévole de nos représentants si la solution d'une distribution des primes est écartée.

Nous sommes profondément attachés et engagés pour que notre Université se renforce et attire plus d'étudiant-e-s chaque année. Nous sommes convaincus qu'il est possible de trouver une solution à toutes les situations si l'opportunité de construire ensemble une solution nous est donnée.

Comité du CSWM // CSWM-Komitee